



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Le conseil de la Municipalité de Verchères siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021 à 20h par vidéoconférence :

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur Alexandre Bélisle, les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Gilles Lamoureux et Claude Ménard. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absente : Madame Christine Duchesne.

Assistent également à la séance par vidéoconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Luc Forcier et le directeur général adjoint et urbaniste monsieur Martin Massicotte.

**132-2021 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**133-2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 3 et 10 mai 2021, tel que lus.

Adopté.

**134-2021 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 mai 2021 pour les chèques #3002 au #3225 totalisant 497 392,96\$.

Adopté.

**135-2021 CORRESPONDANCES**

- a) Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant le maintien de l'entente intermunicipale de la Régie police Richelieu-Saint-Laurent;
- b) Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le retour de la TVQ – 46 014\$;
- c) Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – réduction du plomb dans l'eau potable;
- d) Confirmation subvention aide à la voirie locale 15 080\$.

**136-2021 ADOPTION DU RÈGLEMENT #564-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #374-2004 ET #516-2016 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES À BATEAU**

ATTENDU que le Conseil municipal a pris en considération les problématiques reliées au stationnement du quai de Verchères;

Pour ces motifs, il proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu d'adopter et de décréter le règlement #564-2021 comme suit :

## ARTICLE 1

L'article 2 du règlement #374-2004 est modifié comme suit :

*En tout temps au cours de la période comprise entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il est interdit de stationner une remorque de bateau dans le stationnement du parc des Pionniers, indiqué par un liséré vert à l'annexe I des présentes, sans avoir obtenu au préalable une vignette autocollante valide et l'avoir apposée sur la partie avant de la remorque.*

**Les samedis et dimanches, le stationnement à l'arrière de l'ancien garage municipal sur la rue de l'Aqueduc peut être utilisé pour le stationnement de remorque à bateau avec la vignette autocollante valide.**

Toute personne peut obtenir une telle vignette auprès du commerce suivant :

- Station-Service H. Roy inc. (Boni-Soir), 306, Marie-Victorin, Verchères

Il est aussi possible d'obtenir une vignette à la mairie au 581 Marie-Victorin, Verchères.

Stationnement quotidien	Résident	non disponible
	Non-résident	non disponible

Stationnement saisonnier	<b>Résident</b>	<b>50\$</b>
	Non-résident	non disponible

Stationnement spécial	Permission spéciale accordée à un utilisateur temporaire en lien avec Pêches et Océans Canada, SIMEC ou autre usage particulier.	
-----------------------	--	--

La possession d'une vignette ne garantit pas la disponibilité de place dans le stationnement, celui-ci étant limité en espace.

## ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

137-2021

## ADOPTION DU RÈGLEMENT #565-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #541-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 541-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Verchères, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ou à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance d'ajournement du 10 mai 2021.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

#### **ARTICLE 2**

Le Règlement numéro 541-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

25.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 26 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

**138-2021**

#### **SOUSSION S 27-05-21 TRAVAUX STATION DE POMPAGE ST-LAURENT**

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur SEAO;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu que la soumission reçue soit versée aux archives de la Municipalité :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Lessard & Demers	382 866,75\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse de la soumission;

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission de **Lessard & Demers** au montant de **382 866,75\$**, taxes incluses, comme étant conforme.

Adopté.

**139-2021 RAPPORT FINANCIER 2020 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport sur les derniers états financiers 2020. Ces rapports seront accessibles sur notre site web.

**140-2021 APPEL DE SERVICES : FOURNITURE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – INSTALLATION RÉSEAU ÉGOUT SANITAIRE RANG TERRES-NOIRES ET MONTÉE CALIXA-LAVALLEE**

ATTENDU que les demandes d'appel de services ont été faites sur invitation à FNX Innov, Solmatech Inc. et Laboratoire GS;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
FNX Innov	44 630,80\$
Solmatech Inc.	34 868,50\$
Laboratoire GS	32 020,00\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission de **Laboratoire GS** au montant de **32 020,00\$** plus taxes, comme étant la plus basse conforme.

Adopté.

**141-2021 PLAN DE MISE EN ŒUVRE – RAPPORTS ANNUELS 2018, 2019 ET 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les Municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des Municipalités;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie dûment adopté;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT que des délais majeurs, tels que mentionnés dans des lettres adressées au ministre de la Sécurité publique en date du 7 mars 2017, du 19 juillet 2018 et du 29 mars 2019, ont été causés par des changements au canevas de présentation des schémas;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Service de sécurité incendie a préparé un rapport faisant état des actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que soumis aux membres sous le numéro 17-05-2021;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le rapport du Service de sécurité incendie établissant les actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que soumis aux membres sous le numéro 17-05-2021;

De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

**142-2021      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 10-2021 : 1190 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 1190 route Marie-Victorin, formé du lot 5 217 062, une demande de dérogation est déposée à l'effet d'autoriser un bâtiment accessoire d'une hauteur au pignon de 5,89 m au lieu du 5,0 m réglementaire. Il s'agit de remplacer de vieilles remises par un bâtiment plus adapté aux besoins et avec une architecture en harmonie avec les autres constructions sur cette propriété.

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est unanimement résolu d'accorder la dérogation DM 10-2021 pour un bâtiment accessoire d'une hauteur de 5,89 m de style mansarde tel que proposé.

Adopté.

**143-2021      DEMANDE D'AFFICHAGE P.I.I.A. – 618 ROUTE MARIE-VICTORIN**

Le commerce au 618 route Marie-Victorin désire changer son affichage sur poteau et sur le mur de façade du bâtiment. Essentiellement ce n'est que le message qui change et l'enseigne sur le bâtiment sera de 0,915 m X 0,915 m soit 0,84m<sup>2</sup>. Les matériaux seront semblables à ceux existants.

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu unanimement de ne pas permettre l'enseigne sur le bâtiment qui est trop grande. Cette enseigne ne devra pas avoir plus de 0,50m<sup>2</sup>. Celle sur le poteau répond aux exigences du P.I.I.A. du Vieux-Village.

Adopté.

**144-2021      SITE DU PATRIMOINE – LOTISSEMENT – 632 ROUTE MARIE-VICTORIN**

Un projet de lotissement est déposé à l'effet de diviser le lot 5 218 597 afin de créer un nouveau lot pour permettre la construction d'un immeuble à logements derrière celui existant au 632 route Marie-Victorin.

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu de ne pas autoriser le projet tel que présenté, car il ne satisfait pas les exigences d'intégration au Vieux-Village tant pour le lotissement que l'organisation des circulations.

Adopté.

**145-2021 LOTISSEMENT – 242 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 242 route Marie-Victorin, formé du lot 5 216 923, un projet de lotissement est déposé pour analyse de faisabilité. L'objectif est de créer un nouveau terrain à bâtir directement sur la route Marie-Victorin en gardant un accès équivalent à une largeur de rue pour la maison existante qui est loin du chemin.  
Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par madame Carole Boisvert et il est unanimement résolu d'autoriser tant le lotissement et la construction d'une maison, tel qu'il apparaît sur le plan de l'arpenteur-géomètre Denis Dubois, minute 19865.

Adopté.

**146-2021 AFFICHAGE PARCOURS ÉPHÉMÈRE – PROJET DU PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES – « LES PETITS VELOURS »**

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu d'autoriser l'affichage temporaire pour le parcours éphémère du Phare culturel de Verchères intitulé "Les petits velours".

Adopté.

**147-2021 DEMANDE CPTAQ – ALIÉNATION LOTS 5 312 023 et partie 5 310 497**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu de faire savoir à la CPTAQ que le projet d'aliénation du lot 5 312 023 et d'une partie du lot 5 310 497 (partie boisée d'environ 3,4 ha), tel que présenté sur le plan UDA, du 17 mai 2021 est conforme à la réglementation municipale.

Adopté.

**148-2021 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARGUERITE-D'YOUVILLE – SITUATION DU LOGEMENT ABORDABLE**

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité d'habitations à loyer modéré (HLM) n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est unanimement résolu :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1<sup>er</sup> juillet :

- Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
- Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
- Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les Municipalités régionales de comté et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits;

2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :

- Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
- Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans;
- D'autoriser la démolition et la reconstruction de l'immeuble barricadé comportant 12 logements, situé au 300 rue Dominique à Saint-Amable.
- Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme;

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :

- Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
- Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
- Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim de la Société d'habitation du Québec, à Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec et à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté.

149-2021

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARGUERITE-D'YOUVILLE - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES À CONTRIBUER AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS**

CONSIDÉRANT qu'une importante crise du logement subsiste actuellement sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, causant une pénurie de logements abordables;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité d'agir rapidement afin de répondre aux besoins et d'offrir des logements abordables à la population de la région;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer offert par la Société d'habitation du Québec qui est mis en œuvre par l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé monsieur Claude Ménard par et il est résolu à l'unanimité :

DE PERMETTRE à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Marguerite-d'Youville de procéder à l'octroi d'unités dans le cadre du Programme de subvention d'urgence supplément au loyer, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2021;

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer 10 % des coûts de subvention et de gestion du Programme de subvention d'urgence supplément au loyer;

QUE la Municipalité de Verchères désigne le maire et le directeur général comme personnes dûment autorisées à représenter la Municipalité de Verchères pour signer toute entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Municipalité de Verchères visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

150-2021

**AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT LA CESSION D'ABRIBUS ET LE PARTAGE DES TÂCHES AVEC EXO**

Il est proposé par madame Nathalie appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères l'Entente concernant la cession d'abribus et le partage des tâches avec EXO.

Adopté.

151-2021

**ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT DE LA FCM ET D'ICLEI ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION GES**

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

ATTENDU que plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;



ATTENDU que le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) ainsi que l'ensemble de ses municipalités a adhéré au programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et qu'elle a communiqué à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville a désigné M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ainsi que Mme Chantelle Provost-Dubois, coordonnatrice adjointe au développement durable de la MRC, pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la MRC et les gestionnaires du programme PPC;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à Enviro-Accès pour des services professionnels pour l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour les six municipalités locales de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT le document *Inventaire GES 2019* remis aux membres sous le numéro 17-05-2021;

CONSIDÉRANT le document *Plan d'action* remis aux membres sous le numéro 17-05-2021;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER la MRC de Marguerite D'Youville à déposer au PPC le document *Inventaires GES 20219* afin de franchir l'étape 1 du programme;

D'ENGAGER la Municipalité de Verchères à réduire de 6,3% par rapport à 2019, soit l'année de référence, les émissions de GES d'ici 2030 reliées aux activités municipales et de réduire de 15,3% par rapport à 2019, soit l'année de référence, les émissions de GES d'ici 2030 reliées aux émissions communautaires afin de franchir l'étape 2 du programme PPC;

D'ADOPTER le document *Plan d'action* incluant les actions, l'échéancier et les coûts de mise en œuvre des mesures, et d'AUTORISER la MRC de Marguerite D'Youville à déposer au PPC le document *Plan d'action* afin de franchir l'étape 3 du programme;

D'ENGAGER la Municipalité de Verchères à mettre en œuvre dès maintenant le Plan d'action local afin de franchir l'étape 4 du programme PPC.

Adopté.

152-2021

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR FINALISER LES DOSSIERS D'ENGAGEMENT**

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de finaliser les dossiers d'engagement après vérification des références et des examens médicaux.

Adopté.

**153-2021      ENGAGEMENT - POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE**

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu d'accepter la recommandation pour l'engagement de **madame Lisette Colmor** comme brigadière scolaire pour la prochaine saison 2021-2022. Le salaire est de 20\$/heure selon l'horaire des brigadiers scolaires.

Adopté.

**154-2021      ENGAGEMENT – POSTE DE COL BLEU PERMANENT**

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est unanimement résolu d'accepter la recommandation d'engagement de **monsieur Hugo Desrosiers** au poste de col bleu permanent. Les conditions étant celles prévues à la convention collective en vigueur et à l'annexe A-1.

Adopté.

**155-2021      ENGAGEMENT – TECHNICIENNE CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu d'accepter la recommandation d'engagement de **madame Marjolaine Daoust** au poste de technicienne culture et bibliothèque. Les conditions d'emploi étant décrites dans l'annexe A-1.

Adopté.

**156-2021      DEMANDE DE SUBVENTION SERVICES QUÉBEC – FORMATION**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères la demande de subvention à Services Québec pour la formation.

Adopté.

**157-2021      PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions sont invités à le faire par courriel à [mairie@ville.vercheres.qc.ca](mailto:mairie@ville.vercheres.qc.ca)

**158-2021      CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h33, la séance est levée sur la proposition de monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Nathalie Fillion.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.-très.

**159-2021**

Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Secrétaire-trésorier

---



**Pourriez-vous nous fournir le montant que la Municipalité a déboursé pour faire le traitement de fissure sur la montée Chicoine-Larose : de la voie ferrée jusqu'à l'intersection du chemin des Terres-Noires d'en haut bas. Ce revêtement est presque neuf, comment est-ce possible qu'il faille apporter cette correction si tôt?**

Le traitement des fissures est normal et permet d'assurer la durabilité des travaux réalisés. Le montant de traitement de fissures sur la montée Chicoine-Larose en 2020 a été de 6 497 \$ plus taxes.

**Quelle est la suite pour l'ancienne Boutique de chaloupes au 21 rue Madeleine ?**

Nous sommes en discussion avec l'acheteur de la propriété et nous espérons que le gros du ménage sera fait avant la fin de juin. Nous rappelons que la Municipalité n'a pas le pouvoir d'intervenir sur une propriété privée. Cela demanderait une ordonnance de la cour et des procédures pour l'obtenir.

**Questionnement sur les procédures de modification de règlement en lien avec les logements accessoires et les bigénérations :**

Nous avons déjà répondu à ce questionnement et la Municipalité a fait la modification en respectant la procédure de modification des règlements.

**Pourquoi avoir enlevé la vignette journalière pour les remorques à bateau au stationnement du quai?**

Notre stationnement étant limité en espace, nous avons comme objectif de limiter son utilisation. De plus, un utilisateur nous avait fait remarquer que le coût de notre vignette journalière couvrait juste un peu plus que les frais.

**Est-ce qu'il existe à Verchères un organisme quelconque pouvant rendre de petits services aux personnes âgées ou non qui habitent toujours leur maison, mais qui ne peuvent plus faire certains travaux d'entretien**

La Coopération Jeunesse de services maintenant Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) n'opère pas en temps de Covid. Les citoyens peuvent présenter une demande de service directement à la Maison des jeunes et ils verront s'ils peuvent satisfaire à la demande. On peut les rejoindre au 450 583-5201 ou par courriel [adm.mdjvercheres@videotron.ca](mailto:adm.mdjvercheres@videotron.ca)

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #3002 AU #3006  
 CHÈQUES #3117 AU #3168  
 CHÈQUES #3174 AU #3225

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTÉE	INTERNET	976,20 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 050,03 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	25 330,78 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	807,78 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENTS DIRECTS AVRIL 2021 (4 DE 12)	48,52 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS AVRIL 2021)	6,90 \$
PR	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	AFFILIATION 2021-2022	194,31 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE MAI 2021 (5 DE 12)	16 079,73 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES MAI 2021 (5 DE 12)	747,34 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES MAI 2021 (5 DE 12)	53 201,00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION 2021 - VERSEMENT MAI 2021	7 460,49 \$
PR	PG SOLUTIONS INC.	MISE À JOUR ACCÈS-CITÉ TERRITOIRE	183,96 \$
PR	OPTIMA SANTÉ GLOBALE INC.	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS PROTECTION INCENDIE PÉRIODE AVRIL 2021 (4 DE 12)	41,68 \$
PR	AQLP - ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC	FORMATION WEB "COMPRENDRE LA PISCINE" 12/04/2021	569,13 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR MAI 2021 PROTECTION INCENDIE	127,91 \$
PR	TEC TRANSPORT EXPERTS-CONSEILS INC.	FORMATION EN LIGNE SUR LA RONDE DE SÉCURITÉ (COL BLEU)	40,24 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (362.75), EAUX USÉES (165.56\$)	528,31 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MAI 2021 - ADMINISTRATION	
3002	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	CONTRIBUTION (3 DE 4)	15 083,25 \$
3003	L.D.G.	ENTRETIEN GAZON - CONTRAT CIMETIÈRE ET CONTRAT ESPACES VERTS (1 DE 5)	4 943,19 \$
3004	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBVENTION TRAVAILLEUR DE MILIEU (1 DE 2)	2 500,00 \$
3005	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
3006	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
3117	COMPRESSEUR QUÉBEC	PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION	544,72 \$
3119	KARINE BRODEUR	FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL 2021, ACHAT CADEAUX SUBVENTION FÊTE DES BÉNÉVOLES	80,02 \$
3120	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	TABLETTE ADMINISTRATION, FORMATION WEB COMMUNICATION	1 497,61 \$
3122	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	93,36 \$
3123	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC.	PRODUITS HYGIÉNIQUES / MÉNAGERS - ADMINISTRATION , PARCS , VOIRIE	1 152,86 \$
3124	MCASPHALT INDUSTRIES LIMITED	COLASSE VOIRIE	517,39 \$
3125	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BALAYAGE DE RUES - PRINTEMPS	3 380,26 \$
3126	CUBEX LIMITÉE	BALAI JOHN DEERE (V-44-19)	827,36 \$
3127	RELIURE TRAVACTION (1991) INC.	RELIURE ET RÉPARATION BIBLIOTHÈQUE	254,21 \$
3128	TC. MÉDIA LIVRES INC.	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	508,18 \$
3129	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	1 043,92 \$
3130	KINÉCIBLE	ACTIVITÉ LOISIRS SESSION PRINTEMPS	551,88 \$
3131	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 24 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE, DU 5 RUE SAINT-FRANÇOIS	810,00 \$
3132	C. PERREAULT CONST. INC.	DÉMOLITION DU 24 RUE MADELEINE, EXCAVATION ENTRÉE DE SERVICE - 724 VIATEUR-PARADIS	1 966,07 \$
3133	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÉRABLIÈRES ET RANG ST-JOSEPH 2020-2021, TRAVAUX TERRAIN BORD DE L'EAU À CÔTÉ USINE ÉPURATION SAISON 2020	7 229,43 \$
3134	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	401,99 \$
3135	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	BOUTONS PANIQUES SUR ZONES DISTINCTES MAIRIE, CENTRALE 2021 (SYSTÈME D'ALARME) PROTECTION INCENDIE	930,81 \$
3136	LUMEN	LUMINAIRES (22) DEL VIEUX VILLAGE (ÉCLAIR-030)	28 709,26 \$
3137	TENAQUIP LTD	ENTRETIEN VÉHICULES (3), CLÉS À DOUILLES PROTECTION INCENDIE	296,59 \$
3138	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION MAI 2021 (5 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS	151,82 \$
3139	ANIMATION RICHARD LACROIX	SPECTACLE VIRTUEL (MENTALISTE) - FÊTE DES BÉNÉVOLES	747,34 \$
3140	REQUIS -RESEAU QUEBEC POUR L'INCLUSION		
3140	SOCIAL DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	CARTES ADAPTÉES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES - COMMUNICATION MESURES D'URGENCE	50,00 \$
3141	ESPACE MUNI	ADHÉSION 2021-2022	91,98 \$
3142	CONTOUR D'IMAGE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	372,30 \$
3143	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	MEMBRANES (3) ET PIÈCES USINE FILTRATION	14 281,04 \$
3144	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE USINE ÉPURATION	8 881,36 \$
3146	FOCUS	LOCATION GPS (VÉHICULES) PÉRIODE DU 01/05/2021 AU 31/07/2021	1 552,45 \$
3147	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FRAIS DÉPLACEMENT AVRIL 2021	223,44 \$
3148	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	VIGNETTES DE CONFORMITÉ VOIRIE / PROTECTION INCENDIE	35,10 \$
3149	CULTURE MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2021-2022	120,00 \$
3150	LE PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	PROGRAMMATION 2021 ACTIVITÉS CULTURELLES	15 000,00 \$
3151	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 681 - 685 MARIE-VICTORIN	438,75 \$
3152	BURO & CIE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	87,00 \$
3153	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	985,12 \$
3154	NOVEXCO INC.	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, USINE FILTRATION	475,59 \$
3155	GROUPE SCOUT VERCHÈRES	SUBVENTION SPÉCIALE POUR LA CONTINUITÉ DE L'ORGANISME	1 000,00 \$
3156	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN V-44-19 JOHN DEERE	56,72 \$
3157	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	167,18 \$
3158	L.D.G.	CONTRAT GAZON - PARC DES PIONNIERS MAI 2021	3 046,84 \$
3159	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) AVRIL 2021 (4 DE 12)	296,00 \$
3160	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	SEMAINE ACTION BÉNÉVOLE	582,92 \$
3161	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	TRAVAUX EXÉCUTÉS AU 735 MARIE-VICTORIN	1 241,89 \$
3162	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	935,90 \$
3163	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES - DIRECTION FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS	NORMES OUVRAGES ROUTIERS - TOME VIII SIGNALISATION ROUTIÈRE / DISPOSITIFS DE RETENUE - MISE À JOUR	111,61 \$
3164	ÉNERGÈRE INC.	50% (1 DE 2) DE LA RETENUE DE PERFORMANCE EN VERTU DES MODALITÉS CONTRACTUELLES (DEL)	6 636,86 \$
3165	RONA INC.	DIVERS - FACTURÉ	1 657,42 \$
3166	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION AVRIL 2021 (4 DE 12)	65,00 \$
3167	DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS		
3167	R.M. LEDUC & CIE	RELIURE ET RÉPARATION BIBLIOTHÈQUE	610,88 \$
3168	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (3) ET FRAIS DE TRANSPORT	190,00 \$
3174	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLE DE GAZ VOIRIE	24,15 \$
3175	LABORATOIRE GS INC.	ÉTUDE DU BASSIN DE RÉTENTION POSTE DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE (STAT-019)	22 805,29 \$
3176	GLOBAL INTERNET, GLOBAL RÉSERVATION	ABONNEMENT ANNUEL - GUIDE TOURISTIQUE DU QUÉBEC - RÉGION MONTÉRÉGIE DU 1 <sup>ER</sup> MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022	113,83 \$
3177	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	FUITE D'AQUEDUC DU 29/04/2021 ROUTE MARIE-VICTORIN	4 835,86 \$
3178	KORVETTE 01	DIVERS COVID-19	17,75 \$
3179	CAMIONS LUSSIER-LUSSICAM INC.	PARECHOC DOMPEUR (V-36-11)	1 050,87 \$
3180	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	PIERRE - SABLE BRIS DU 565 MARIE-VICTORIN, NIDS DE POULE, ASPHALTE	282,87 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #3002 AU #3006  
 CHÈQUES #3117 AU #3168  
 CHÈQUES #3174 AU #3225

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
3181	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	4 058,56 \$
3182	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS 9083-0126 QUÉBEC INC.	CREUSAGE PNEUMATIQUE (721 VIATEUR-PARADIS, 100 JOSPEH-CHARRON, 791 MARIE-VICTORIN)	1 954,58 \$
3183	9118-0679 QUÉBEC INC. - BATTERIE EXPERT VARENNES	BATTERIE NÉMO (V-39-15)	551,77 \$
3184	P.L.T.M.A. INC.	ENTRETIEN JOHN DEERE (V44-19) - RÉPARATION MAJEURE BRUIT VENANT DE LA TRANSMISSION ET LE MOTEUR EST DUR À TOURNER	14 255,46 \$
3186	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DURABLES/ VOIRIE, PARCS, SALLE PAUSE SAISONNIERS (GARAGE AQUEDUC), PROTECTION INCENDIE	960,28 \$
3187	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN DOMPEUR (V-36-11), REMORQUE (V-32-09), F-550 (V-34-11)	396,66 \$
3188	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 17 RUE SAINT-FRANÇOIS	236,25 \$
3189	MÉGANE LABEL	SUPPORT FINANCIER - SPECTACLE PROFESSIONNEL DE MUSIQUE ET DE CHANSON DU CÉGEP MARIE-VICTORIN LE 18/05/2021	100,00 \$
3190	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION)	321,93 \$
3191	MÉTRO VERCHÈRES INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, INCENDIE, PARCS	110,32 \$
3192	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50,00 \$
3193	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2021 - COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉS - REMBOURSÉ PAR LA MRC	80,00 \$
3194	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 14/03/2021 AU 97 COTEAU-DES-GRANGES	675,00 \$
3195	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	ADOBE CREATIVE CLOUD AVRIL 2021 (COMMUNICATION), MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE) AVRIL 2021, ÉQUIPEMENT WONDESHAPE (ÉDITEUR DE VIDÉOS) AVRIL 2021, ZOOM CONFÉRENCE À DISTANCE - LOISIRS, PUBLICITÉ FACEBOOK CAMP DE JOUR (EMPLOI ÉTUDIANTS)	258,32 \$
3196	POMPIER	FORMULAIRE PERMIS DE CONDUIRE 4A - CLINIQUE MÉDICALE ELNA ST-MATHIEU-DE-BELOEIL	60,00 \$
3197	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE	22,94 \$
3198	CPE MARTIN SOLEIL	ANIMATION - CONFÉRENCE SUR LE LANGAGE CHEZ LES ENFANTS DE 0 - 5 ANS LE 29/04/2021	154,50 \$
3199	COL BLEU	CHAUSSURES	394,05 \$
3201	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2021 - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	40,00 \$
3202	PLOMB'ART INC.	INSTALLATION MITIGEUR SUR UNE DOUCHE D'URGENCE USINE FILTRATION	5 239,11 \$
3203	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	18,79 \$
3204	SNOC INC.	LUMINAIRES (10) DEL SECTEUR OUEST 2021 (ECLAIR-031)	8 105,74 \$
3205	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (2) ET FRAIS DE TRANSPORT	140,00 \$
3206	BIONEST INC.	ENTRETIEN UV DU 5/05/2021 (204, 720 ET 770 TERRES-NOIRES) - FACTURÉ	873,54 \$
3207	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	DIVERS	24,74 \$
3208	RENÉ LUSSIER	CARTE SIM PRÉPAYÉE - STATION SAINT-LAURENT	114,98 \$
3209	KARINE BRODEUR	CLAVIER D'ORDINATEUR ET FRAIS DÉPLACEMENT MAI 2021	200,55 \$
3210	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FRAIS DÉPLACEMENT MARS ET AVRIL 2021, COPIES DE PLANS	568,57 \$
3211	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE USINE ÉPURATION	9 562,93 \$
3213	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	1 841,77 \$
3214	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES ET FRAIS DE TRANSPORT	90,00 \$
3215	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	REPAS FORMATION DU 15/05/2021 PROTECTION INCENDIE	155,39 \$
3216	RICHARD LEMIEUX	FORMATION DU 15/05/2021 PROTECTION INCENDIE	1 654,00 \$
3218	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	APPEL D'OFFRES S 27-05-21 - RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE ST-LAURENT	1 060,99 \$
3219	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC. CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX	INSTALLATION LUMINAIRES (10) DEL SECTEUR OUEST 2021	1 954,56 \$
3220	BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	FRAIS D'ASSOCIATION PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2021 (13 081.11\$ ET FRAIS D'EXPLOITATION PÉRIODE D'AVRIL / MAI / JUIN 2021 (2 DE 4)(2 343.22\$)	15 424,33 \$
3221	PASSERELLES COOPÉRATIVE EN PATRIMOINE	PLAN D'ACTION 2021 (RÉSOLUTION 108-2021) (1 DE 2) - SUBVENTIONNÉ À 50%	6 398,36 \$
3222	COL BLEU	LUNETTE DE SÉCURITÉ (CONVENTION SYNDICALE)	250,00 \$
3223	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE D'ALUMINIUM USINE FILTRATION	3 094,84 \$
3224	CITOYEN	AJUSTEMENT PROGRAMME DE SUBVENTION 2021 - COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉS - REMBOURSÉ PAR LA MRC	20,00 \$
3225	POMPIER	FORMULAIRE PERMIS DE CONDUIRE 4A - CLINIQUE VISUELLE OPTO PLUS	57,00 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	6 915,01 \$
		SALAIRES	100 407,56 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	39 395,98 \$
		TOTAL:	497 392,96 \$

\*\*\* CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mai 2021

Luc Forcier,  
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

# MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

## APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #3002 AU #3006

CHÈQUES #3117 AU #3168

CHÈQUES #3174 AU #3225

---

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
------------------	--------------------	---------------------------

---

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 3212 (1 DE 2)

CHÈQUE #3185 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

#3118

#3121

#3200